

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2022

VISANT À GARANTIR L'ACCÈS À L'EAU POTABLE PAR LA GRATUITÉ DES MÈTRES
CUBES VITAUX - (N° 325)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 41

présenté par
M. Amard

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

L'Office français de la biodiversité publie, en annexe de son rapport annuel portant sur les services publics d'eau et d'assainissement, les grilles tarifaires des services publics d'eau et d'assainissement selon les catégories d'usagers et, le cas échéant, selon les périodes de l'année.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objectif d'identifier les pratiques tarifaires des différentes autorités organisatrices afin de piloter au mieux la mise en œuvre de la gratuité, de la tarification progressive et des choix des autorités organisatrices en matière de tarification différenciée.

Il permet aussi d'identifier les majorations appliquées ou non aux autres usages que domestiques, en particulier les usages économiques et notamment en période de stress hydrique.